

AGENDA CULTUREL

MARS

■ **Vendredi 20 mars - Ciné Club le 5 à 7**
« **Duel »** de Steven Spielberg (1971)
À 21h - Salle de Cinéma Le Cercle.
Rens. : 07 81 24 50 53 - www.larrimage.fr

■ **Samedi 21 mars - Loto**
17H30 - Salle des Fêtes
Organisé par l'AESB FOOT

■ **Samedis 22 et 29 mars - Élections départementales**

■ **Mardi 31 mars - Carnaval**
À partir de 13h30, défilé des enfants vers la pl. S. Carnot
Organisé par l'école.

AVRIL

■ **Jeudi 2 avril - Repas et loto**

■ **Vendredi 10 avril - Ciné Club le 5 à 7**
« **Le Couteau dans l'eau »** de Roman Polanski (1962)
À 21h - Salle de Cinéma Le Cercle.
Rens. : 07 81 24 50 53 - www.larrimage.fr

■ **Dimanche 12 avril - Théâtre**
« **La vie sexuelle des champignons de Paris »**
Par la troupe du théâtre de Boulevard de Vidauban
À 16h - Salle des Fêtes
Entrée : 7 € (boisson offerte à l'entracte)
Organisé par Bras Initiatives (04 94 78 59 84)

■ **Lundi 13 avril - Sortie**
« **Aigues Mortes »**

■ **Samedi 18 avril - Spectacle**
Benjy Dotti, l'humoriste du sun tour 2014
À 21h - Salle des Fêtes
Entrée : 15 € (places limitées)
Sur réservation au Utile et Bar des Sports de Bras
Organisé par Bras en Fête

■ **du 19/04 au 22/04 - Voyage au Cinque Terre**
Organisé par l'association Les Rives Du Cauron
Rens. : guinebault.jean@orange.fr ou au 04.94.69.94.16

■ **Samedi 25 avril**
Accueil des nouveaux arrivants à 11 h-salle du conseil
Organisé par la mairie-Sur invitation

■ **Dimanche 26 avril - Commémoration**

MAI

■ **Dimanche 3 Mai**
Fête du Printemps et des plants
Place des Allées et salle des fêtes
Marché, vide-grenier brocante, buvette et restauration
Organisée par Bras Initiatives (04 94 78 59 84)

Printemps des Arts
Exposition peinture et sculpture
De 9h à 18h - Salle des fêtes
Vernissage à 11h30, organisée par le F.E.P.

■ **Jeudi 8 mai - Commémoration**
Armistice du 8 mai 1945

■ **Samedi 16 mai - Repas dansant**
À 12h - Salle des Fêtes

■ **Lundi 25 Mai - Fête du Tombereau**

■ **Vendredi 29 mai - Conférence– Diaporama**
« **La Création, sens et actualité de la Bible »**
À 20h30 - Cinéma Le Cercle.
Entrée libre
Organisée par Le Triomphe du Coeur
Rens. : 06 81 41 93 14 - trionpheducoeur@gmail.com

JUIN

■ **Dimanche 7 juin - Fête de la Chèvre**
et produits du terroirs
À partir de 11h - Place des Allées
Organisé par Bras initiatives (04 98 05 07 25)
Et exposition des «jeunes créateurs »
De 9h à 18h - Salle des fêtes

Retrouvez toute l'actualité en ligne sur www.ville-bras.fr

n°23 - Mars 2015

Tél.: 04 94 37 23 40 E-mail : secretariat@mairie-bras.fr - www.ville-bras.fr



NUMÉROS SERVICES MUNICIPAUX

■ MAIRIE <i>Lundi au vendredi de 8h à 12h</i> <i>Mardi et jeudi de 8h à 12h et de 15h à 18h, samedi de 9h à 12h</i>	04 94 37 23 40
■ POLICE <i>GAUTHIER Pascal</i> <i>CHARLET Elen</i>	06 14 43 19 66 06 14 43 08 47
■ POSTE <i>Lundi au samedi de 8h30 à 11h30</i>	04 94 69 94 15
■ DÉCHETTERIE <i>Ouverte tous les jours,</i> <i>sauf mardi, dimanche et jours fériés.</i> <i>Horaires d'été (mars à oct.): 7h45-12h00 et 13h30-18h00</i> Enlèvement des encombrants : Auprès de la Communauté de Communes :	04 98 05 20 10 04 94 59 40 29
■ MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE <i>Mardi au vendredi : 15h30 à 18h00</i> <i>Samedi : 9h00 à 12h30 (sauf jours fériés)</i>	04 94 37 23 47
■ ÉCOLE <i>Inscriptions en mairie</i>	04 98 05 12 99
■ CRÈCHE	06 21 14 38 89
■ GARDERIE <i>Lundi, mardi, jeudi, vendredi</i> <i>7h30 à 8h40 et 16h30 à 18h30</i>	06 18 35 17 30
■ CENTRE AÉRÉ <i>Vacances de Pâques de 8h à 18h</i>	06 18 35 17 30

AGENDA MAIRIE

■ **Conseils municipaux :**
jeudi 26 mars à 20h30 jeudi 23 avril à 20h30
jeudi 4 juin à 20h30 jeudi 2 juillet à 20h30

Ces dates peuvent être modifiées en fonction des nécessités et des urgences. Merci de votre compréhension.

PERMANENCE DES ÉLUS

Sur rendez-vous, nous contacter par téléphone au : 04 94 37 23 40, nous écrire directement :

■ **Finances** : Franck PERO, fpero@mairie-bras.fr

■ **Affaires sociales, Habitat, Lien intergénérationnel** :
Dominique DE PUYDT, ddepuydt@mairie-bras.fr

■ **Travaux** :
Guy HERNANDEZ, gbernandez@marie-bras.fr

■ **Développement économique et Tourisme, Ecole** :
Christel SAÏDANE, csaidane@mairie-bras.fr

■ **Culture, Fêtes et Cérémonies** :
Stéphane BIDAUX, sbidaux@mairie-bras.fr

■ **Urbanisme et Communication** :
Anne COUPLEZ, annecouplez@mairie-bras.fr
urbanisme@mairie-bras.fr

■ **Jeunesse et Sports, Associations et Conseil des Sa-**
ges : Jean-Pierre RIVIER, jprivier@mairie-bras.fr

Tous les samedis matins, sans rendez-vous :
2 élus sont présents en mairie, de 9h à 12h, pour répon-
dre à vos questions.



JOURNAL D'INFORMATION DU VILLAGE DE BRAS

Consommation citoyenne

Mobilisation pour le soutien du commerce local de Bras

Chacun d'entre nous a fait le choix, selon ses raisons, familiales, économiques, pratiques, **de vivre dans notre commune de BRAS**. Ce choix vous a été facilité par les infrastructures existantes, ainsi que les services que vous avez trouvés à votre disposition. Notre commune est bien achalandée en termes de commerces de proximité, 16 en tout sans parler de nos producteurs, nos artisans, nos hébergeurs, nos services de santé ... Bref, notre village où il fait bon vivre propose de multiples services afin de favoriser notre qualité de vie et contribuer à notre confort quotidien. Des Brassois courageux ont également pris le risque d'investir dans notre commune pour que nous puissions manquer de rien, pour que nos concitoyens sans moyen de locomotion ou à mobilité réduite puissent trouver sur place tout ce dont ils ont besoin et continuer de bien vivre dans leur foyer. Aujourd'hui si nous prenons la plume,



Le Plan d'intérêt Général (P.I.G.)

Amélioration de l'Habitat et la lutte contre la précarité énergétique

La Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien et ses partenaires (Services de l'Etat, Région et Conseil Général) aident les propriétaires à améliorer leurs logements.

La Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien a mis en place un Programme d'Intérêt Général sur les 8 communes pour vous accompagner dans votre projet de rénovation : Etes-vous éligibles ? Quelles aides peut-on mobiliser ? Une aide sur les plans technique, financier, juridique et administratif vous est proposée pour vous accompagner dans votre projet.

Exemples de projets finançables :

Vous êtes propriétaire occupant et vous voulez adapter votre logement à la perte d'autonomie (grand âge ou handicap). Vous avez 4 000 euros de dépense TTC. La



Sécurité

Installation des détecteurs de fumée dans les logements

Comment choisir son détecteur :

Le rôle d'un détecteur de fumée est de vous avertir d'un départ de feu lorsque vous êtes chez vous, de protéger les vies, avant de protéger les biens. Son installation est obligatoire depuis le 8 mars dernier.

En cas d'incendie, ce qui tue, c'est l'intoxication due au dégagement des fumées de combustion.

Le détecteur de fumée doit être de type « optique » et sera équipé obligatoirement d'un avertisseur sonore (90 décibel maxi). Soyez vigilants car des détecteur ioniques, interdits à la vente mais utilisés pendant des années dans la détection incendie, peuvent être vendus dans le cadre d'un démarchage à domicile. L'emballage du détecteur de fumée optique doit impérativement stipuler au minimum les marquages suivants : CE et NF EN 14604 DAAF ou NF EN 14604 « AFNOR » (le marquage NF étant un gage de qualité).

Vous trouverez une « attestation d'installation » dans l'emballage (pour votre assurance).

Il est préférable d'opter pour un détecteur équipé d'un « bouton test » permettant de vérifier son bon fonctionnement.

Certains modèles sont équipés d'un bip sonore émis toutes les minutes afin de vous informer que la pile doit être remplacée.

Un bon détecteur de fumée ne doit pas se déclencher dans une pièce de fumeur occasionnel.

Le prix :

Les premiers prix vont de 5 à 8 € - la gamme de base entre 15 et 30 € - la gamme supérieure entre 35 et 50 €.

Si vous êtes locataire, l'achat est à la

chers Brassois, c'est pour vous sensibiliser et vous mobiliser à nos côtés pour que **nos commerces de proximité puissent continuer à prospérer**. Dans notre logique de dynamique économique nous souhaitons œuvrer pour développer et protéger nos commerces qui facilitent notre quotidien, de nombreuses communes de même importance n'ont pas la chance d'être si bien pourvues ... Nous nous battons auprès des banques pour avoir à notre disposition un distributeur automatique de billets. Cet investissement reste lourd pour les établissements bancaires qui n'hésitent pas à demander aux communes une participation financière au déficit d'exploitation. Cet équipement précieux pour le développement économique du village ne pourra se réaliser qu'avec l'engagement de chacun de renforcer ou faire évoluer ses habitudes de consommation de produits courants chez

CCSBMA et ses partenaires vous offrent jusqu'à 4 000 € de subventions, sous conditions de ressources.

Vous êtes propriétaire d'un logement vacant et dégradé de 90 m2. Vous voulez le rénover entièrement pour le louer. Vos travaux ont été estimés à 120 000 TTC (honoraires de maître d'œuvre inclus).

Si vous vous engagez à louer ce logement avec un loyer de 555 € mensuel hors charges, la CCSBMA et ses partenaires vous offrent 72 000 euros de subventions, et vous aurez droit à un abattement fiscal de 60% sur vos revenus fonciers.

Sont aussi subventionnables les travaux lourds de rénovation et les travaux de rénovation énergétique.

Pour tout renseignement, appelez le : Numéro Vert : 0.805 401 663 (appel gratuit depuis un poste fixe)

nos commerçants locaux (alimentation, boulangerie, boucherie, tabac/presse, bars, restaurants, pizzas à emporter, services de santé, cinéma, caves, producteurs de légumes, marché hebdomadaire, coiffeur, cabinet d'esthétique, etc.). Nous avons besoin de nos commerces et services de proximité, nous devons nous mobiliser dans un grand élan de solidarité, de logique de développement économique et de civisme si nous ne voulons pas risquer de voir disparaître nos commerces. Le développement économique de BRAS dépend aussi de votre participation active, de votre engagement et de votre solidarité. **La mairie ne peut pas seule, porter le développement du commerce local, nous avons besoin de la participation de tous ... Parce que le degré de solidarité d'un village est un excellent moyen de mesure de son degré d'évolution et d'humanité. ■**

OU adresse e-mail : piggccsbma@urbanis.fr

Des permanences sont organisées et mies à votre disposition sur 3 communes :

Nans les pins : La permanence a lieu le 3ème jeudi du mois de 9h00 à 12h00

Pourrières : La permanence a lieu le 3e jeudi du mois de 14h00 à 16h00

Saint-Maximin-la-Sainte-Baume la Sainte Baume : tous les mercredis de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Les conseillers d'URBANIS répondent à vos questions et vous renseignent de manière personnalisée. Ils se rendent sur place pour mieux juger du chantier, des améliorations et des aides financières possibles. Ils vous aident à monter votre dossier de demande de subvention et en assurent le suivi, le tout gratuitement. ■

Entretien et durée de vie du détecteur :

Le détecteur de fumée demande un simple dépoussiérage. Il est conseillé de tester son bon fonctionnement au moins une fois par an en utilisant le bouton test.

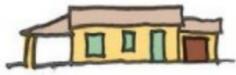
Un dernier mot en ces périodes difficiles, la plupart des détecteurs sont fabriqués bien loin de France, mais malgré tout, il existe des détecteurs fabriqués en France, alors ayons un réflexe citoyen.

Retrouvez l'article plus complet sur notre site internet www.bras-village.fr. ■



BON À SAVOIR

Pour les personnes possédant un appareil de téléassistance, il est possible d'y associer un détecteur de fumée de type différent, adapté et autorisé. Ce dispositif permet au service de la téléassistance d'assurer des contrôles à distance de la batterie, d'anticiper le remplacement de celle-ci et d'intervenir rapidement. Intéressant pour des personnes malentendantes ou désorientées, rassurant pour l'entourage, ce dispositif vient compléter naturellement le service de téléassistance. **Renseignez-vous au CCAS. ■**



Meublés de tourisme

Obligation légale de déclaration et aide à la promotion

Beaucoup d'entre vous ont investi dans la pierre et proposent à la clientèle touristique la location d'un meublé de tourisme ou d'un gîte.

Avec l'arrivée de la belle saison propice à l'accueil de touristes sur notre village, nous tenons à informer les propriétaires pratiquant la location saisonnière d'un appartement, d'une villa, d'un gîte rural, des démarches légales obligatoires et des actions de promotions et de commercialisation assurées par notre partenaire l'Office de Tourisme de la Provence Verte.

Tout d'abord, vous devez procéder à la déclaration en mairie de votre meublé de tourisme ou gîte (appartement, villa destinés à la location saisonnière) en remplissant l'imprimé CERFA N° 14004*02 "DECLARATION EN MAIRIE DES MEUBLES DE TOURISME".

La loi vous oblige à remplir le formulaire, cette déclaration est gratuite mais si elle n'est pas réalisée, vous êtes passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Vous pouvez vous procurer ce document sur notre site internet : bras-village.fr, rubrique Tourisme, Hébergement ou en mairie.

Afin de valoriser votre location saisonnière et rassurer vos futurs clients sur la qualité de votre hébergement, vous pouvez faire une demande de classement en étoiles de 1 à 5. Le classement est facultatif, vous en faites la demande auprès du service Hébergement de l'Office de Tourisme de la Provence Verte qui vous mettra en relation avec l'organisme agréé du Var qui en fait le classement. Celui-ci est payant, entre 100 et 150 €, il vous est attribué pour 5 ans. Vous pouvez télécharger la grille de critères de classement et le bulletin de demande de classement sur : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R32445.xhtml>.

Pour vous aider dans la promotion et la commercialisation de votre location saisonnière, nous vous invitons à vous référencer



Les Candouliers

Une renaissance

Vous ne me connaissez peut-être pas, mais moi je vous connais ! Je m'appelle « les Candouliers ». J'habite à la sortie de mon village de Bras, sur la route de Brignoles et je suis le vestige oublié de votre histoire agricole et apicole.

Etirant des restanques d'est en ouest, elles épousent mes contours ; et avec mon apié gigantesque, elles me donnent fière allure. Vous, Brassois, me les avez offertes il y a bien longtemps. Sur mes bancaous ma terre vous a donné pour vous remercier de votre courage : raisin, olives, céréales. Et de mon apié, un trésor en cadeau de mes sœurs les Abeilles, qui m'ont dit aujourd'hui être en grand danger. Vous m'avez coiffé d'une chapelle, Notre Dame d'Espérance, qui en dit long sur l'importance que vous me portiez avant de m'oublier. Ce fut douloureux pour moi. Mais je vois à nouveau des femmes et des hommes de Bras et d'ailleurs qui, sous l'impulsion de vos élus, me donnent l'espoir de

auprès du service de promotion et de commercialisation de l'office de tourisme de la Provence Verte, notre partenaire institutionnel qui assure la promotion touristique de la Provence Verte à travers les différents supports de communication (site web, dépliants, brochures, relations presse) qu'ils éditent chaque année et diffusent sur la France et à l'international.

Ils vous proposent différentes formules d'adhésions : un **référencement basique gratuit**, ou un référencement + présentation + photos de votre bien + coordonnées, ou une présentation globale + lien vers votre site internet, une option commercialisation avec prise de 10 % de commission, selon votre choix d'adhésion (de 70 à 100 €/an).

Nous vous conseillons de vous référencer également sur d'autres sites internet qui proposent de la location saisonnière.

Lorsque vous louez votre meublé de tourisme, n'oubliez pas de collecter la taxe de séjour auprès de vos clients qui sera à reverser à l'Office de tourisme de la Provence Verte pour lui permettre d'assurer et de développer la promotion touristique de notre belle région et village. Les tarifs seront affichés sur notre site internet rubrique tourisme, Hébergement.

Pour tout complément d'information, contactez Mme MANFREO Marie-Christine, à la Provence Verte à Brignoles, au 04 94 72 88 21 - location@provenceverte.fr qui est à votre disposition pour vous aider à valoriser et assurer la promotion commerciale de votre meublé de tourisme.

Déclarer son meublé de tourisme ou gîte, le faire classer, le référencer sur la Provence Verte ou d'autres sites de promotion et commercialisation sont pour vous comme pour nous Brassois un gage de qualité envers les touristes que nous souhaitons accueillir.

renaître. Les reliques de mon ancienne oliveraie plusieurs fois centenaire ont été sauvées de justesse par votre service technique, qui a dû abattre des pins invasifs fragilisant ma structure et mon apié en ruine est secouru par une association brassoise. J'espère, une fois ma superbe retrouvée, séduire le voyageur et dans un murmure, lui raconter les pages de notre histoire. Brassoises, Brassois, Amies et Amis venus d'ailleurs, merci. ■



Élections départementales

À vous de voter !

Les électeurs sont appelés aux urnes les dimanches 22 et 29 mars pour élire leurs conseillers départementaux. En effet depuis la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 l'assemblée qui dirige le département prend le nom de **conseil départemental** (en remplacement de la précédente appellation de conseil général).

Qui élit-on ?

Ces élections, jusqu'ici baptisées cantonales, sont devenues départementales. Mais ce sont les mêmes élus : les membres de ce qui est encore le conseil général, et qui sera après ce scrutin le conseil départemental.

Leurs compétences sont multiples : les transports, l'action sociale, les collèges...

Jusqu'ici, on élisait un conseiller général par canton, pour un mandat de six ans, avec renouvellement par moitié des assemblées tous les trois ans. Désormais, ce seront deux conseillers qui seront élus par canton, toujours au suffrage universel direct à deux tours. Le mandat reste de six ans, mais l'assemblée sera renouvelée intégralement en une seule fois.

Les conseillers départementaux sont donc élus sur la base de l'unité géographique du canton, qui vient de faire l'objet d'une

réforme (on est passé de 3 863 à 1 995 cantons). Mais comme dans le même temps chaque canton élit non plus un mais deux conseillers départementaux, le nombre de ceux-ci a légèrement augmenté, 3 990 contre 3 863.

Quel est le mode de scrutin ?

Avec le nouveau système de vote, les candidats doivent se présenter en binômes, obligatoirement un homme et une femme (leurs suppléants doivent être de même sexe). Un binôme peut être élu dès le premier tour s'il répond à une double condition : avoir recueilli plus de la moitié des suffrages exprimés et le quart des inscrits.

Si aucun binôme ne remplit ces conditions, ceux ayant réuni au moins 12,5 % des inscrits peuvent se maintenir au second tour, il peut donc y avoir des triangulaires. La majorité relative (recueillir davantage de suffrages que son ou ses concurrents) suffit ensuite pour gagner l'élection.

Les conseillers départementaux éliront ensuite les présidents de conseils départementaux. ■



Le C.C.A.S

Le repas de la chandeleur : rencontres et partage

Le repas dansant de chandeleur 2015 qui a rassemblé plus de 100 personnes cette année fut l'occasion de faire plus ample connaissance avec les membres du CCAS : les élus et les bénévoles ont partagé avec joie cette rencontre.



Les membres du C.C.A.S. : Béatrice Soscia, Jean-Pierre Rivier, Sylvie Bernard, Cécile Bidaux, Dominique de Puydt, Franck PERO, Jean Girard, Gilbert Ratineaud, Carole Ambar et Michèle Camizuli. (excusées : Candice Brisard et Cécilia Fabre)

Les décorations ont été créées pour l'occasion par les enfants du centre de loisirs.



LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

Foot A.E.S. BRAS

Nouvelle équipe, nouveau dynamisme pour nos jeunes ! Avez-vous remarqué que notre terrain de foot était très fréquenté depuis quelque temps ? Normal ! De 34 licenciés l'année précédente (U11 et U13) ce ne sont pas moins de 82 licenciés qui pratiquent le foot cette année, répartis en 6 niveaux, de U6/U7 (moins de 7ans), U8/U9, U11, U13, U15, U17 (moins de 17 ans). Une nouvelle catégorie U19 devrait voir le jour pour rester dans la continuité de progression du club, ou pourrait être intégrée à une équipe Senior. Ce ne sont pour le moment que des projets, mais il faut y penser dès maintenant, car de nombreux paramètres entrent en jeu. 3 équipes Brassoises (U13, U15 et U17), figurent parmi les cinq premières de leur championnat, signe qu'à Bras « On en veut ! ». Pour les autres équipes il n'existe pas de classement. Les équipes sont constituées de 8 joueurs plus les remplaçants ; ils pratiquent sur les demi-terrains en championnat à 8. Notre ambition pour la saison prochaine est de passer les U15 et les U17 à 11 joueurs plus les remplaçants, ce qui permettrait de pouvoir concourir en championnat classique. Le seul impératif est de pouvoir utiliser le grand terrain. Une étude est en cours pour le rendre opérationnel, tant sur le plan structurel que sur la réfection de l'éclairage. En effet, les lycéens (ou plus grands) ne peuvent s'entraîner que le soir en semaine.



Entraînements :

U15/U17 mardi soir et jeudi soir de 18h à 19h45.

U11/U13 mercredi après midi de 14h30 à 16h30.

U6-U7/U8-U9 mercredi après midi de 14h30 à 16h.

Entraînement spécifique pour les gardiens de but vendredi de 17h30 à 19h, grâce au concours de Charly Meyrieux ayant évolué au poste de gardien de très haut niveau, apportant rigueur, sérieux et surtout beaucoup de jeu.

« LOISIRS » vendredi soir à partir de 19h30

Contact au sein de l'association : Régine Roero, Secrétaire Générale au 06-19-36-11-10

Venez encourager nos jeunes à s'épanouir dans ce sport collectif lors des entraînements et des matchs.

Nous tenons à remercier nos sponsors : la Pharmacie de Bras, l'Entreprise de Terrassement Perez, AXEO service, la Crêperie de Bras et la Mairie.

BRÈVES

Qu'on se le dise !

« La Petite Maison de Bras » récompensée

Depuis leur ouverture il y a 4 ans, le restaurant de Sonia et Parick (la toque de la maison), nous séduit grâce à sa cuisine maison fait de produits frais du terroir, une carte renouvelée mensuellement et cela dans un cadre agréable et chaleureux. Avec déjà une bonne réputation sur Tripadvisor, un résultat de 4 sur 5 sur le Guide Michelin, voilà qu'il obtient le Label « *Maitre Restaurateur* ».

Mise à disposition de terrains agricoles

La mairie envisage de mettre à disposition des agriculteurs Brassois des terrains agricoles lui appartenant et non exploités.

Si vous êtes agriculteur et intéressé, merci de vous faire connaître auprès du secrétariat ou par mail : annecouplez@mairie-bras.fr

Appel à participation « Fête de la Musique 2015 »

Jeunes groupes brassoises et des alentours n'attendez plus ! Manifestez-vous **avant fin avril** pour participer à la fête de la musique à Bras! Envoyez un mail à sbidaux@mairie-bras.fr.

NAISSANCES

WEBER Ezechiel Ange Georges, né le 17 décembre 2014 à Brignoles de WEBER Franck et STARON Angélique ■ SELLIER ABAHOUR Maya Cherez Clémentine, née le 26 décembre 2014 à Brignoles de SELLIER Julien et ABAHOUR Karina ■ ARIBAUD Matthis Jacques Fredo, né le 27 décembre 2014 à Aix-en Provence de ARIBAUD Stéphane et PARRINELLO Nadège ■ GATUSSO Chiara, née le 10 janvier 2015 à Aubagne de GATUSSO Jean-Philippe et HEBERT Laura ■ DE CORLIEU FLEURY Paola Coline, née le 11 janvier 2015 à Brignoles de DE CORLIEU Emmanuel et FLEURY Camille ■ BOURGUIGNON Maël Christian Joël, né 20 janvier 2015 Brignoles de BOURGUIGNON Julien et ROUX Géraldine ■ DARTOIS Nina Angéline, née le 28 janvier 2015 à Brignoles de DARTOIS Xavier et LAVAL Lorène ■

DÉCÈS

FLORENS Lucien Robert Pierre, le 18 janvier ■ SABATIER Jean-Charles Francis, le 24 janvier ■



ÉDITO

Le Mot du Maire

Nous ne pouvions éditer un journal sans revenir sur l'actualité qui préoccupe bon nombre d'entre nous.

Cette actualité, si dure soit elle, a permis de découvrir nos réactions face à des actes de barbarie, face au terrorisme. Nous avons démontré au monde entier nos vraies forces et nos valeurs, celles d'un pays solidaire, celles d'un pays épris de liberté, celle d'un pays se mobilisant contre l'intolérance et l'obscurantisme.

Par ces actes, des fanatiques ont tenté de nous dresser les uns contre les autres mais nous avons été des millions à répondre pacifiquement, des millions rassemblés sans arme, des combattants de la liberté, de la liberté d'expression, de la liberté de la presse.

Sur notre commune, nous avons été nombreux à témoigner avec une grande émotion cette solidarité lors du rassemblement organisé sur la place Sadi Carnot. Par ces quelques mots, je tenais une nouvelle fois à soutenir les fondements de notre démocratie.

Nos valeurs et notre solidarité, nous les entretenons au quotidien, dans le cadre familial bien sûr mais aussi à l'école dans le cadre de l'enseignement et dans l'organisation des activités périscolaires. Car il est primordial que tous ensemble, nous participions chacun dans nos rôles à inculquer dès le plus jeune âge les valeurs essentielles comme le respect d'autrui.

La solidarité doit s'exprimer aussi pour tous nos administrés qui en ont besoin. Notre commune a la chance de pouvoir compter sur de nombreux acteurs qui bien souvent sont les derniers remparts pour le maintien de la dignité et contre l'exclusion. Ces acteurs locaux font preuve d'importantes initiatives afin de créer du lien, d'apporter un soutien matériel, sanitaire ou financier, de lutter contre l'isolement. Je salue tous ces efforts combinés, et l'action de notre Centre Communal d'Actions Sociales (C.C.A.S) qui ne faiblit pas.

Notre attachement à Bras, c'est ce qui nous unit. Partager le plaisir de vivre ensemble, c'est d'abord aimer notre village et vouloir son développement pour un village fort et solidaire.

L'année 2015 sera une année de changement dans l'organisation territoriale de la France. Les prochaines élections départementales en sont le signe annonciateur.

Les régions, les départements, les cantons, les communautés de communes, les communes sont appelées à évoluer. L'avenir de notre village s'écrit sans doute dans un esprit de mutualisation et de coopération. A tout cela, s'ajoute le désengagement croissant de l'Etat...

Nous avons fait le choix de participer activement à la construction de cet avenir et de ne pas le subir.

Il est de notre devoir d'anticiper ces changements et les baisses de ressources à venir. Nous avons déjà mené des actions concrètes comme missionner une étude et une projection financière.

Nous organiserons prochainement une réunion publique pour construire ensemble l'avenir de notre village.

NOUS SOMMES CHARLIE

Franck Pero

L'intégralité du journal est disponible en ligne avec possibilité d'agrandissement pour les malvoyants.

« Le Journal de Bras », journal municipal trimestriel n° 23 édité par le village de Bras,
Équipe rédactionnelle : Jean Pierre RIVIER, Dominique DE PUYDT, Guy CODER, Anne COUPLEZ, Aline COLLODELLO,
Christel SAÏDANE, Thierry BALSAMO,
Rédactrice en chef : Anne COUPLEZ
Directeur de la publication : Franck PERO
Imprimeur : INAPOLEGRAPHIQUE, 13400 Aubagne